



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 12 MARS 2018

Affiché le 19 mars 2018.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 6 mars 2018, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Janine DURET (à partir de 19h17) Isabelle SERRAND	
Etaients excusés	Agnès PRUNIAUX (procuration à Marianne DUBARE) - Hélène VIOLY Anaïs JULLIEN - Fabien CHAVET - Stéphanie CORNATON Nicolas RIPPE - Janine DURET (jusqu'à 19h17) (procuration à Isabelle SERRAND)	
Secrétaire de séance	Joël SUBTIL	
Conseillers en exercice : 19	à 19h	à partir de 19h17
	Présents : 12	13
	Votants : 14	14

APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 1

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2017-015 du 29/12/2017	Contrats avec BERGER LEVRAULT pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2018, moyennant une redevance totale annuelle de 4 998.44 € HT, révisable chaque année au 1 ^{er} janvier, et répartie comme suit : - suivi progiciels e.magnus comptabilité, gestion dette et inventaire, gestion agents / payes : 1 904.37 € HT / an ; - suivi progiciels e.magnus état civil, élections, facturations : 2 211.30 € HT / an ; - suivi système exploitation réseau 2018 : 789.77 € HT / an ; - maintenance Microsoft : 45 € HT / an ; - maintenance Oracle : 48 € HT / an.
N° 2018-001 du 07/02/2018	Contrat avec A.I.TEC maintenance système de sécurité incendie des bâtiments communaux, d'une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année, pour un montant de 448 € HT / an révisable chaque année à la date anniversaire du contrat.
N° 2018-002 du 08/02/2018	Contrat avec SAV OYONNAXIEN entretien installation chauffage foyer des Anciens, d'une durée de 1 an du 01/03/2018 au 28/02/2019, pour un montant de 231.59 € HT.



Commune de DORTAN (01590)

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 EAU, ASSAINISSEMENT, CHAUFFERIE, COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Claude GAILLARD présente et commente les documents transmis à tous les membres du Conseil municipal.

Il met en parallèle les chiffres des comptes administratifs avec ceux issus des comptes de gestion établis par M. FILLON, trésorier, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

Il précise que le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report. Quant au résultat de fonctionnement ou d'exploitation, il fait l'objet d'une affectation et doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

A) EAU

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2017 (1)	199 579.15	266 786.90	128 392.73	67 037.63	327 971.88	333 824.53
Résultats exercice 2017 (2)		67 207.75	61 355.10			5 825.65
Résultats reportés 2016 (3)		15 844.53		189 005.46		204 849.99
TOTAUX (1) + (3)	199 579.15	282 631.43	128 392.73	256 043.09	327 971.88	538 674.52
Résultat clôture 2017 à reporter en 2018		83 052.28		127 650.36		210 702.64
Restes à réaliser à reporter en 2018						
Résultat définitif 2017		83 052.28		127 650.36		210 702.64

Le CA Eau 2017 est excédentaire de 5 825.65 €. Le résultat de clôture 2016 est excédentaire de 204 849.99 €. Le résultat définitif est de 210 702.64 €, dont 83 052.28 € d'excédent d'exploitation et 127 650.36 € d'excédent d'investissement.

Jean-Claude GAILLARD précise que tous les comptes ont été arrêtés mi-décembre, la compétence étant transférée dès le 1^{er} janvier 2018 à HBA. Certaines factures n'ont donc pas été réglées, telle la dernière facture 2017 pour l'achat d'eau et les redevances n'ont pas intégralement été reversées à HBA. Les résultats ne reflètent donc pas l'année complète.

Les travaux d'investissement concernent principalement Maissiat d'en Bas pour lesquels la Commune a perçu une subvention du Département, celle de l'Agence de l'Eau n'ayant pas encore été versée.

André PERRIN signale de grosses fuites en novembre sur le réseau de Vouais (environ 3 000 m³) qui ne sont également pas prises en compte dans le compte administratif 2017.

Arrivée de Janine DURET à 19h17

Présents : 13

Votants : 14

B) ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2017 (1)	121 009.24	155 565.39	25 870.16	22 060.63	146 879.40	177 626.02
Résultats exercice 2017 (2)		34 556.15	3 809.53			30 746.62
Résultats reportés 2016 (3)		84 275.12		83 322.16		167 597.28
TOTAUX (1) + (3)	121 009.24	239 840.51	25 870.16	105 382.79	146 879.40	345 223.30
Résultat clôture 2017 à reporter en 2018		118 831.27		79 512.63		198 343.90
Restes à réaliser à reporter en 2018						
Résultat définitif 2017		118 831.27		79 512.63		198 343.90



Commune de DORTAN (01590)

Le CA Assainissement 2017 est excédentaire de 30 746.62 €. Le résultat de clôture 2016 est excédentaire de 167 597.28 €. Le résultat définitif est de 198 343.90 €, dont 118 831.27 € d'excédent d'exploitation et 79 512.63 € d'excédent d'investissement.

Jean-Claude GAILLARD précise que seuls quelques travaux de mise en place de tampons ont été exécutés en investissement pour un montant de 8 430.30 €.

C) CHAUFFERIE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2017 (1)	105 465.39	122 705.96	22 155.75	22 513.79	127 621.14	145 219.75
Résultats exercice 2017 (2)		17 240.57		358.04		17 598.61
Résultats reportés 2016 (3)			16 303.36		16 303.36	
TOTAUX (1) + (3)	105 465.39	122 705.96	38 459.11	22 513.79	143 924.50	145 219.75
Résultat clôture 2017 à reporter en 2018		17 240.57	15 945.32			1 295.25
Restes à réaliser à reporter en 2018			1 202.00		1 202.00	
Résultat définitif 2017		17 240.57	17 147.32			93.25

Le CA Chaufferie 2017 est excédentaire de 17 598.61 €. Le résultat de clôture 2016 est déficitaire de 16 303.36 €. Avec les restes à réaliser d'investissement 2017 d'un montant de 1 202 €, le résultat définitif est excédentaire de 93.25 €.

Jean-Claude GAILLARD précise qu'une subvention du budget communal d'un montant de 16 400 € a été nécessaire pour équilibrer le budget Chaufferie.

Il propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- 17 147.32 € à l'investissement (compte 1068) ;
- 93.25 € reportés en section d'exploitation (compte 002).

D) COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2017 (1)	1 469 149.79	1 608 452.21	181 903.83	198 274.46	1 651 053.62	1 806 726.67
Résultats exercice 2017 (2)		139 302.42		16 370.63		155 673.05
Résultats reportés 2016 (3)		323 988.16	50 664.15			273 324.01
TOTAUX (1) + (3)	1 469 149.79	1 932 440.37	232 567.98	198 274.46	1 701 717.77	2 130 714.83
Résultat clôture 2017 à reporter en 2018		463 290.58	34 293.52			428 997.06
Restes à réaliser à reporter en 2018			82 224.03		82 224.03	
Résultat définitif 2017		463 290.58	116 517.55			346 773.03

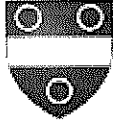
Le CA de la Commune 2017 est excédentaire de 155 673.05 €. Le résultat de clôture 2016 est excédentaire de 273 324.01 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2017 d'un montant de 82 224.03 €, le résultat définitif est excédentaire de 346 773.03 €.

Jean-Claude GAILLARD propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 116 517.55 € à l'investissement (compte 1068) ;
- 346 773.03 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Mme le Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2017.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :



Commune de DORTAN (01590)

- ARRETE les résultats définitifs des comptes administratifs tels que présentés ;
- DECLARE conformes les comptes de gestion dressés par le trésorier ;
- VALIDE la reprise des résultats des budgets Chaufferie et Commune comme indiqué ci-dessus.

De retour dans la salle après l'approbation des comptes administratifs, Mme le Maire présente ses remerciements à Jean-Claude GAILLARD et à Sylvie DEMOUX pour le travail accompli.

ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DE L'AIN

Mme le Maire informe le Conseil que cette agence a été créée en 2013 par le Département de l'Ain pour apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, notamment aux petites Communes. Les agents qui la composent sont spécialisés chacun dans leur domaine : voirie, bâtiment, sécurité, accessibilité, eau et assainissement, urbanisme...

Elle met en avant la nécessité pour la Commune, qui ne possède pas les compétences en interne, de s'appuyer sur ce type de structure dans le cadre de dossiers complexes à traiter comme l'accessibilité, les aménagements sécuritaires sur les voiries, etc.

André PERRIN ajoute que l'adhésion à l'agence est de 0.50 € par habitant. Les prestations de service seront facturées à la Commune.

Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- DECIDE d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et d'en approuver les statuts.
- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration en application de l'article 16 des statuts.
- MANDATE Mme le Maire pour signer les conventions d'intervention avec l'Agence précitée.

AIDE FINANCIERE VOYAGES LINGUISTIQUES COLLEGIENS

Mme le Maire informe le Conseil de la demande du collège Jean Rostand pour l'attribution d'une participation financière au voyage scolaire organisé à MADRID du 11 au 16 mars 2018 pour les classes de 3^{ème}. Le coût du voyage s'élève à 310 € par collégien dont 9 sont domiciliés sur la Commune.

Délibération : **non à l'unanimité**, la demande trop tardive n'étant pas accompagnée d'un budget prévisionnel ni d'explications concernant les actions qui ont pu être engagées pour financer ce voyage.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : IMPLANTATION LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE PARCELLE COMMUNALE ZC 44 « LES MOLARETS »

Mme le Maire rappelle que 3 maisons sont en construction sur la parcelle ZC 42 située « Sur Molarets ».

Elle explique que, pour permettre l'alimentation électrique du lot C, ENEDIS est chargée de l'implantation de réseaux secs sous la parcelle communale ZC 44, sur une bande de 0.5 mètres de large et une longueur de 1 mètre.

Elle précise qu'une convention de servitudes doit être établie entre la Commune et ENEDIS, à titre gratuit et aux conditions habituelles.

Délibération : **oui à l'unanimité.**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : REGULARISATION DECISION CREATION - HORAIRES D'OUVERTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN

Mme le Maire informe le Conseil que le Département a changé son mode de prêt de livres et propose une nouvelle convention de partenariat. Le bibliobus n'existant plus, les bénévoles devront se déplacer à BELLEGARDE et il leur a été proposé de leur prêter un véhicule communal.

Elle ajoute que plusieurs documents doivent être joints à cette convention, dont la décision créant la bibliothèque municipale. Cette création n'ayant pas fait l'objet d'une délibération, il convient de régulariser la situation.

Elle salue, ainsi que les membres du Conseil municipal, le travail de l'association et de son équipe dynamique qui font vivre la bibliothèque municipale.



Commune de DORTAN (01590)

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME la création de la bibliothèque municipale début des années 1980.
- FIXE les horaires d'ouverture au public ainsi qu'il suit :
 - lundi : 16h30 – 18h30
 - mercredi : 15h00 – 18h00
 - vendredi : 15h30 – 18h00
 - samedi : 10h30 – 12h00.
- APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ain.
- MANDATE Mme le Maire pour signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

CONVENTION AVEC DEPARTEMENT DE L'AIN MISE A DISPOSITION SOLUTION DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS

Mme le Maire expose au Conseil que le Département de l'Ain, partant du constat que les PME ont du mal à répondre aux appels d'offres, a décidé de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics qui sera mise à disposition gratuite des Communes de l'Ain, leurs établissements publics et des bailleurs sociaux.

Elle précise qu'au 1^{er} octobre 2018, les entreprises auront obligation de déposer leurs offres par voie électronique. Elle propose de passer la convention présentée par le Département, d'une durée initiale allant jusqu'au 31 décembre 2019 et renouvelable tacitement par période d'un an.

Délibération : oui à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPOSITION TERRAIN COMMUNAL INSTALLATION DE RUCHES

Mme le Maire fait part au Conseil de la demande de M. Jérôme GAGNEUR, apiculteur professionnel aux Bouchoux (Jura), afin d'installer 15 à 20 ruches sur une partie de la parcelle communale cadastrée section B n° 796, lieu-dit « La Roche ».

Elle propose d'accéder à la demande de ce dernier et d'établir une convention de mise à disposition gratuite.

Délibération : oui à l'unanimité.

PARC NATUREL REGIONAL HAUT-JURA (PNRHJ) : DESIGNATION DELEGUES

Mme le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 8 avril 2014 portant désignation de 2 délégués titulaires et 2 suppléants au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ).

Elle explique que la population DGF 2017 de DORTAN étant passée en dessous des 2 000 habitants, la Commune, selon les statuts du PNRHJ, n'a désormais droit qu'à 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Délibération : le Conseil municipal désigne, à l'unanimité :

- M. Christophe DAVID-HENRIET, en qualité de délégué titulaire,
- M. Ludovic SAILLARD, en qualité de délégué suppléant.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu l'insuffisance des effectifs au service technique et les restrictions médicales concernant 2 agents, Mme le Maire propose au Conseil de créer un poste d'agent technique polyvalent à temps plein, à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : FORMATIONS

Mme le Maire rappelle au Conseil la nécessité, pour les agents communaux, de suivre régulièrement des formations leur permettant d'améliorer leurs compétences, leur efficacité et d'acquérir la technicité inhérente à leur poste.

Elle informe que, dans le cadre des missions régulières du service technique, le personnel doit être titulaire d'habilitations spécifiques. C'est ainsi que :



Commune de DORTAN (01590)

- une formation d'actualisation à la conduite en sécurité des engins de chantier et tests CACES® catégories 1 et 4 a été réalisée les 7 et 8 mars 2018 pour 2 agents par Groupe FORCES pour un montant de 1 260 € HT ;
- une formation de préparation à l'habilitation électrique (personnel réalisant des interventions BT élémentaires et des manœuvres) est prévue pour 2 agents les 14 et 15 mai 2018 auprès de l'organisme précité pour un montant de 740 € HT + 19 € HT par carnet de prescriptions remis au salarié.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ENTERINE la convention signée avec Groupe FORCES pour la formation CACES® catégories 1 et 4 d'un montant de 1 260 € HT.
- MANDATE Mme le Maire pour signer la convention à intervenir avec Groupe FORCES pour la formation à l'habilitation électrique, d'un montant de 740 € HT + 19 € HT par carnet de prescriptions remis au salarié.
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire, pendant toute la durée du mandat, pour prendre toute décision, signer toute convention et tout document se rapportant à la formation du personnel avec tous organismes de formation.

QUESTIONS DIVERSES

1. Propreté : des encombrants sont déposés depuis quelque temps devant l'impasse de Maissiat. Mme le Maire a également reçu un courrier des riverains de l'impasse du Pont de Maissiat portant sur ce problème mais également celui de la sécurité. Elle signale que, ce lundi 12/03, les services techniques ont enlevé ces encombrants. Elle constate, malheureusement, qu'aux endroits où sont situés de gros conteneurs, ce genre de dépôts sauvages est fréquent. Un problème de salubrité est également soulevé à Vouais. Mme le Maire sollicitera HBA pour trouver des solutions.
2. Covoiturage – autopstop organisé : HBA demande la désignation d'un référent au niveau de la Commune et Mme le Maire propose M. Jean-Claude GAILLARD.
3. Duobus : Jean-Claude GAILLARD informe du succès de ce service puisque, les trois premières semaines, 250 personnes ont utilisé le bus au départ de DORTAN. Il précise que le CCAS a accepté d'accorder une aide financière aux personnes de 65 ans et plus pour l'achat de leur carte de transport.
4. S-CoT : ce document approuvé le 23/03/2017 et devenu exécutoire le 29/05/2017 est à disposition dans le bureau des Adjointes.
5. Rythmes scolaires : l'inspection académique a validé le retour de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.
6. Extinction nocturne éclairage public : elle devrait être effective dès le 23 mars de 23h à 5h.
7. Compteurs Linky : le déploiement est prévu à DORTAN pour 2020.
8. La Cité : SEMCODA est en train d'effectuer une étude historique, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France.

La séance est levée à 21h10.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Joël SUBTIL

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.